

## En guise de sommaire

- Edito d'Alain Arnaud : « Un nouveau mauvais coup porté à la mutualité et à l'ESS » p.2
- « Quel partenariat pour l'insertion et l'emploi entre l'Etat et les associations ? » - Jean-Louis Cabrespines p.4
- Actualités nationales et internationales du CIRIEC p.7
  - Colloque du 16 juin 2025 - « *Bien vieillir en France : mythe ou réalité ?* » - Paris
  - 10ème conférence internationale de recherche en ESS – 27-29 octobre 2025 – Bordeaux
  - Travaux de Galilée.sp
- Travaux et études p.12
  - Utopies vertes, utopies locales : Le rôle des imaginaires de l'ESS dans les récits de transition – Timothée Duverger
- Entretiens du CIRIEC-France p.13
  - Alain Koskas président de la FIAPA
- Libres propos p.16
  - *Sur le risque de crise de liquidité de la Sécu* – Daniel Lenoir
  - *Marché :1 – démocratie sociale : 0* - Jean-Philippe Milésy
- Propositions de lecture p.20
- Agenda p.23

Bonne lecture !



### Marcel Caballero

Président d'honneur  
Directeur de la rédaction

### **UN NOUVEAU MAUVAIS COUP PORTE A LA MUTUALITE ET A L'ESS !**



**Alain ARNAUD**

Président du CIRIEC-France

Ancien Président de la Mutualité Fonction Publique

Administrateur honoraire de la Mutualité Française

Ce qui vient de se passer dans le choix d'un opérateur pour la protection sociale complémentaire des agents du ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique est d'une extrême gravité. La décision de l'employeur public, discrétionnaire et peu transparente selon les syndicats, de confier à une start-up la gestion du contrat collectif santé pour ses agents n'est pas acceptable à maints égards :

- Elle écarte en toute connaissance de cause une mutuelle historique, créée et administrée par les agents eux-mêmes, qui depuis des décennies a organisé pour les agents du ministère une protection complémentaire santé de haut niveau, professionnelle, intergénérationnelle et solidaire, appréciée par une très grande majorité des agents actifs et retraités ;
- Elle met en danger de mort cette mutuelle et les 190 emplois de ses salariés ;
- Elle fait la courte échelle à une jeune start-up qui se capitalise y compris avec des fonds étrangers pour attaquer le marché de l'assurance-santé en France et en tirer des dividendes, avec un modèle économique et gestionnaire aux antipodes de la mutualisation solidaire ;
- Elle met en questionnement la couverture complémentaire des adhérents retraités et prive l'ensemble des agents d'un accompagnement social de haut niveau ;
- Elle crée un contexte de conflit avec les organisations syndicales qui à juste titre s'inquiètent des conséquences de ce choix ;
- Elle écarte de la Commande publique une organisation de l'ESS et met un grand coup de canif dans la politique de soutien à l'ESS annoncée par le même ministère qui en a la tutelle.

Le mouvement mutualiste a souvent traversé des périodes complexes au cours de son histoire. Réformes successives du code de la mutualité, transposition des directives européennes sur l'assurance, soumission aux exigences réglementaires en matière de solvabilité et de contrôle prudentiel, compétition concurrentielle pour la complémentaire santé devenue un produit de marché, ont été autant d'étapes difficiles que la mutualité a peu ou prou réussi à franchir, en s'organisant, en professionnalisant ses activités, en se regroupant.

Se sont ajoutées la fiscalisation, alors que les mutuelles sont non-lucratives, - les exigences d'honorabilité et de compétence pour leurs administrateurs, alors qu'ils sont démocratiquement élus par les adhérents mutualistes, - les contrats collectifs obligatoires, alors que le modèle mutualiste prévoit que ce soient les assemblées générales qui fixent les prestations et les cotisations. C'est donc un total alignement sur le mode de fonctionnement des sociétés de capitaux exerçant des activités lucratives. Mais ce faisant, la mutualité paye ainsi un lourd tribut à cette véritable entreprise de banalisation. De nombreuses mutuelles solidaires de proximité dont la taille ne leur permettait plus de s'adapter à de telles exigences ont disparu, et avec elles, la notion de « pot commun volontaire » dans les territoires ou les professions. C'est toute la dimension humaniste de la mutualité qui s'est ainsi progressivement estompée au profit d'un modèle inscrit dans la financiarisation de la société et le commerce de garanties. Si malgré tout le mouvement mutualiste des fonctions publiques, meurtri dans sa culture, ses valeurs et ses principes, a réussi au prix fort à surmonter ces épreuves, il se trouve aujourd'hui plus que jamais menacé dans son existence même, en raison d'une dynamique qui a pour conséquences de mettre les mutuelles professionnelles des fonctions publiques, par essence mono-produit, dans une position totalement inégalitaire vis-à-vis d'acteurs venus faire du commerce d'assurance et non de la solidarité, et de les mettre en péril. Certes, nous sommes totalement dans le champs concurrentiel, et les mutuelles des fonctions publiques ont su d'adapter et se mettre au niveau des autres acteurs. Mais nous le disons souvent, la concurrence nuit aux constructions solidaires. Si cette décision reste en l'état, ce sera un nouveau coup porté à la mutualité et à l'économie sociale et solidaire.

\*\*\*\*\*

### **Quel partenariat pour l'insertion et l'emploi entre l'Etat et les associations ?**



**Jean-Louis CABRESPINES**  
Délégué général du CIRIEC-France

#### **Des décisions unilatérales**

Nous pensions, après les mauvais coups portés aux entreprises de l'ESS par les élus nationaux aussi bien qu'européens ou encore par les services de l'État et des collectivités locales, que cela pouvait s'interrompre. Force est de constater que l'entreprise de démolition se poursuit. Certains pourraient penser qu'il s'agit d'un plan élaboré pour éradiquer ces entreprises qui ne pensent pas comme les tenants de l'économie libérale.

Les associations sont particulièrement concernées, directement ou indirectement. Nous ne reviendrons pas sur les positions de certaines régions (Pays de Loire par exemple), certains départements (Hérault, Val de Marne) ou certaines collectivités locales (Noyon par exemple) qui ont montré l'exemple de leur méconnaissance crasse de ce que peuvent apporter les associations dans leurs territoires. Nous l'avons déjà souligné le mois dernier (voir « Sans les associations, la société ne tiendrait pas » (Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif) »)

Ils n'ont pas compris ou plutôt, ils ne veulent pas accepter ce qui fait le lien particulier qu'entretiennent ces associations avec les pouvoirs publics depuis de nombreuses années, acteurs complémentaires des politiques territoriales pour l'intérêt général. Mais l'intérêt général parle-t-il encore à ces politiques ? On peut en douter lorsque l'on voit leurs décisions unilatérales. Une action devrait pourtant les unir : cette lutte incessante contre le chômage et pour l'insertion des jeunes et des publics en difficulté, missions qui demandent un investissement plus fort dans l'accompagnement, complémentaire à la mise en emploi.

Or, deux nouvelles très inquiétantes viennent de paraître :

- La réduction du financement des contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) passant de 50.000 contrats prévus initialement à 32.000 pour 2025. Ces contrats permettent à des personnes en situation d'insertion vers l'emploi d'avoir « *un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail* ». <sup>1</sup>
- La suppression annoncée de 15.000 services civiques qui est « *un engagement volontaire sur une mission d'intérêt général, d'une durée de 6 à 12 mois, de 8 mois en moyenne, à raison d'au moins 24 heures hebdomadaires qui s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap* ». <sup>2</sup>

### **Non concertation, injustice et contre-productivité**

Les réactions venant des organisations de l'ESS ne se sont pas faites attendre. L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes), par la voix de son président David Cluzeau, dénonce une mesure « *non concertée, injuste et contre-productive* » et alerte fortement sur les conséquences d'une telle décision concernant les PEC : « *En réduisant brutalement le nombre de contrats aidés à 32 000 pour l'année 2025, et en abaissant fortement leurs conditions de prise en charge, le gouvernement fait le choix d'un désengagement unilatéral qui met en péril l'action des employeurs engagés dans l'insertion professionnelle des publics les plus fragiles. (...) Nous alertons solennellement sur les conséquences économiques et sociales de cette décision, qui entre en contradiction avec les ambitions affichées en matière de plein emploi et de justice sociale. L'UDES appelle à une révision urgente de cette orientation, et à l'ouverture d'un véritable espace de dialogue avec les employeurs qui, chaque jour, font vivre l'insertion sur le terrain.* »

### **De gel en gel : on ne fait pas une vraie politique pour la jeunesse**

Pour les services civiques, la plateforme inter-associative pour le service civique (PICS) comprenant 32 organisations associatives communique « *Le gouvernement a annoncé une réduction du nombre de missions en 2025 : 72 000 jeunes financés contre les 87 000 initialement annoncés pour l'année civile* ». Cette décision vient après un premier gel en début d'année 2025, dans l'attente du budget du vote du budget de l'État, gel levé quelques semaines plus tard. Des engagements avaient alors été pris par la ministre chargée des comptes publics Amélie de Montchalin et la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative Marie Barsacq pour le maintien d'un objectif de 150.000 services civiques en 2025 : « *D'ici fin 2025, ce seront près d'1 million de jeunes qui se seront engagés. Le service civique est un véritable tremplin, qu'il faut rendre accessible à tous* », affirmait Marie Barsacq, lors de l'anniversaire des quinze ans du service civique courant mars. Comment croire de telles déclarations quand, un mois plus tard, les actes viennent les contredire ? Comment mener des actions dans l'ensemble de notre pays quand des ordres contradictoires viennent contrecarrer le travail réalisé au quotidien ? Comment les associations impliquées peuvent-elles donner toute garantie tant aux jeunes qu'au personnel impliqué dans l'accompagnement quand elles sont dans l'incertitude de leur devenir du fait des tergiversations des représentants de l'État ?

<sup>1</sup> <https://travail-emploi.gouv.fr/le-parcours-emploi-competences-pec>

<sup>2</sup> <https://www.service-civique.gouv.fr/comprendre-le-service-civique/en-bref>

On ne peut pas conduire une véritable politique d'insertion quand on vit dans de telles conditions d'irrespect de l'État à l'égard de ceux qui sont censés être des partenaires des politiques publiques.

Dans le même temps, Véronique Louwagie, Ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des PME et de l'Économie sociale et fait paraître un post sur LinkedIn disant : « *L'ESS a besoin de vous. En novembre, la France publiera sa stratégie nationale de l'Économie sociale et solidaire à horizon 2035. Cette stratégie ne peut pas être seulement celle de l'État.*

*Elle doit être celle de tous les acteurs de terrain, des professionnels engagés, des citoyens qui veulent une autre manière de faire de l'économie. »*

Elle lance une démarche de consultation avec :

- ✓ des analyses nationales et sectorielles ;
- ✓ des ateliers dans chaque région, en métropole comme en outre-mer ;
- ✓ une consultation citoyenne ouverte à tous.

pour « *construire une stratégie ambitieuse, réaliste, profondément ancrée dans les besoins du terrain.* »

Concluant fort justement : « *Parce que l'ESS n'est pas une économie comme les autres : c'est celle qui tient bon face aux crises, qui crée de l'emploi local, qui réinvente le lien social.* »

### **Vivre dans une double contrainte**

Comment comprendre une telle démarche, alors même que les agissements actuels de membres du gouvernement auquel elle appartient démontrent le peu d'estime qu'ils (elles) ont à l'égard de l'ESS ? Comment lui faire confiance et ne pas percevoir cette démarche comme un contournement des organisations représentatives et organisatrices de l'ESS déniaient, une fois de plus, le rôle important des corps intermédiaires ?

Ces contradictions constantes du gouvernement nous font vivre ce que Gregory Bateson définissait comme le « double bind » (double contrainte) faisant ainsi **référence aux situations de communication dans lesquelles des messages contradictoires sont reçus**. C'est ce que nous vivons actuellement.

Le contexte actuel demande, plus que jamais, de la vigilance et des signes clairs pour qu'un partenariat puisse exister entre les entreprises de l'ESS et les pouvoirs publics, particulièrement l'État. Si nous devons œuvrer ensemble pour répondre à l'intérêt général, il serait nécessaire que nous en ayons la même appréhension et que nous sachions travailler ensemble dans un climat de confiance. En sommes-nous capables ?

\*\*\*\*\*



## « BIEN VIEILLIR EN FRANCE : MYTHE OU REALITE ? »

*Pour sortir des stéréotypes de la perte d'autonomie des personnes âgées*

Colloque organisé par le Ciriec-France et AEMA Groupe  
lundi 16 juin 2025 de 19h00 à 21h00  
Auditorium de AEMA Groupe 17 place Etienne Pernet 75015 Paris

### [PROGRAMME](#)

### [INSCRIPTION](#)

La perte d'autonomie des personnes âgées est un sujet complexe dans une société française au sein de laquelle le vieillissement s'accroît régulièrement et est appelé à progresser encore jusqu'en 2040 au moins. Quant à lui, le taux de dépendance passera selon les estimations de près de 40% aujourd'hui à près de 60% en 2050 (source REPSS). Selon le CESE, « *La perte d'autonomie peut se définir comme le fait d'être limité dans la vie quotidienne. Se trouve dans cette situation toute personne confrontée à un problème de santé qui lui impose d'être aidée pour l'accomplissement des besoins essentiels de la vie (se lever, se laver, se nourrir...).* Aujourd'hui en France, 1,4 million de personnes bénéficient d'une allocation liée à la perte d'autonomie. Ce chiffre ne permet toutefois pas de se faire une représentation juste des enjeux de la perte d'autonomie. » (**rapport CESE – avril 2023 : « La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement »**)

L'allongement de la durée de vie est en effet devenu un enjeu majeur pour la France comme pour tous les pays dotés d'un système de protection sociale évolué. Depuis longtemps de nombreux experts mettent en évidence les problématiques de la perte d'autonomie des personnes âgées, qu'elles soient liées à leur hébergement, leur accompagnement pour les actes de tous les jours, leur accessibilité aux services, leur solvabilisation. De nombreuses solutions ont été préconisées, donnant lieu à plusieurs lois dont celle, importante, de 2015 qui avait défini les principes d'une adaptation globale de la société au vieillissement. En outre, la perte d'autonomie est souvent perçue comme une représentation négative de la vieillesse dans une société contemporaine qui valorise l'autonomie et la performance, ce qui ne crée pas un contexte favorable pour le « bien vieillir » de nos aînés.

Pour faire le point sur ces différents enjeux, le CIRIEC-France a sollicité plusieurs experts qui aborderont les aspects essentiels du vieillissement : la place des seniors dans la société, la prévention et le maintien en bonne santé, la maltraitance, l'habitat, la mobilité et l'accessibilité.



## La 10<sup>ème</sup> Conférence internationale de recherche en économie sociale organisée par le CIRIEC-International aura lieu du 27 au 29 octobre 2025, à Bordeaux, sur le thème :

### « Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition socio-écologique »

- Statistiques, rapports et mesures d'impact social de l'ESS - L'ESS et les secteurs écologique énergétique - Écosystèmes territoriaux de l'ESS et transition - Identités, hybridations et innovations de l'ESS - Financement et modèles économiques de l'ESS - Réseaux de l'ESS et politiques publiques - ESS, éducation et droits civiques - ESS, travail décent et économie informelle - ESS, lutte contre la pauvreté et l'économie du soin - ESS et système agroalimentaire - Services publics communs et coopératifs - SSE et intersectionnalité : classe, race, genre.

### [S'INSCRIRE](#)

Evènement co-organisé par:



## Le GSEF organise le prochain Forum mondial de l'économie sociale et solidaire à Bordeaux du 29 au 31 octobre 2025

Comme chaque édition du Forum mondial de l'ESS, **Bordeaux GSEF 2025** ambitionne de :

- réunir des élu.es et dirigeant.es du monde entier, des expert.es internationaux, des représentants d'agences de développement, des réseaux et des acteurs de terrain qui s'engagent à promouvoir des modèles économiques centrés sur l'humain dans le respect de l'environnement. Une déclaration finale actera les engagements politiques se traduisant en une feuille de route pour les deux années à venir ;
- favoriser les échanges d'expériences et d'expertises mises en œuvre sur tous les continents. La programmation, dense et coconstruite avec le Comité scientifique et les contributions reçues, se fera l'écho d'initiatives portées par des acteurs engagés dans l'ESS, selon des formats propices aux mises en perspective et aux croisements de regards.

Le **CIRIEC** apportera sa contribution à cet important évènement mondial qui sera l'occasion de mettre en commun les visions et les pratiques qui peuvent faire de l'ESS la « norme qui régulera l'économie de demain », imposant le primat de l'humain et du projet collectif sur le capital et structurant une économie de la proximité comme du long terme.

### [Présentation](#)

### [Les inscriptions sont ouvertes](#)



**Le collectif Galilée.sp est un laboratoire d'idées  
au sein du CIRIEC-France  
dédié au service public et aux fonctions publiques**

Visiter le site > <https://galileesp.org/>

**Derniers articles parus :**

**L'Etat et les Lumières** – 24 avril 2025

Par **Gilbert DELEUIL**, Préfet honoraire et responsable du Collectif Galilée.sp

**La Justice ne s'imisce pas dans le champ politique** - 25 avril 2025

Par **Robert Gelli**, ancien Procureur général près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et ancien Directeur des affaires criminelles et des grâces, membre du Collectif Galilée.sp

**Avec l'économie sociale et solidaire, agir ensemble pour la bonne santé  
de toutes et tous**



**Rapport d'étude du CIRIEC pour ESS France**

ESS France, constatant la nécessité de politiques publiques et privées facilitatrices en santé et dans le domaine socio-sanitaire, notamment en faveur des personnes les plus défavorisées et les plus précaires, a demandé au CIRIEC-France de conduire une étude sur la place des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire dans le système de santé, sur les perspectives de contribution durable aux politiques publiques nationales et locales dans ce domaine, et sur les initiatives nécessaires pour y parvenir. A partir d'auditions effectuées auprès de plusieurs personnalités et de travaux menés avec l'aide d'experts du secteur de la santé et de la protection sociale, le CIRIEC-France a élaboré un diagnostic sur l'implication des acteurs de l'ESS dans le système de santé, les besoins ressentis, les relations entre secteur public et secteur privé, les limites et les freins, ... et, au terme de ces travaux, a abouti à un ensemble de préconisations à l'intention de ESS France représentative de l'ensemble des familles de l'économie sociale et solidaire.

**CONSULTER L'ETUDE** 

**[ICI](#)**



La lettre mensuelle « **Social Economy News** » est proposée par le **CIRIEC-International** en partenariat avec le CIRIEC-Espagne. Il est disponible en 3 langues (EN, ESP, FR)

> <http://www.socialeconomynews.eu/>

**Dernier numéro > SEN#40 de mai 2025 est disponible**

**Principaux points forts :**

- **Plus d'économie sociale pour promouvoir la culture européenne** Par **Maravillas Rojo**, Présidente d'Abacus, ancienne Secrétaire générale à l'emploi du gouvernement espagnol, et adjointe au maire et conseillère municipale de Barcelone pendant plus de 10 ans (1995–2007)
- **Première réunion de l'Intergroupe sur l'Économie Sociale et les Services d'Intérêt Général du Parlement européen**
- **Social Economy Europe promeut un manifeste pour que l'Économie Sociale conserve sa place au sein de la DG GROW de la Commission européenne**
- **Le Réseau européen des villes et régions de l'économie sociale (REVES) lance un appel à l'action pour intensifier l'engagement et le travail en faveur de la cohésion sociale, de l'économie sociale et de la démocratie**
- **L'OIT lance deux Groupes de Travail Techniques pour renforcer les statistiques sur les coopératives et l'économie sociale et solidaire**

**Pour s'abonner à Social Economy News > [ICI](#)**

**Collection « Economie collective et territoires »**

**Le care au cœur des valeurs de l'ESS**



- **Économie sociale et solidaire et production de care** / Amel SLIMANI, Carole BRUNET, Olivier BONED
- **La notion du care et l'approche mutualiste : Comment le care réinterroge la mutualité, entre tradition et renouveau** / Olivier BONED, Raphaël DETRIE
- **Une offre au service de la démocratie participative des personnes en situation de handicap psychique** / Lydie THEVENIN, Lucie GRAS
- **«A.I.M.E.R.» un concept de résidence bi générationnelle** / Jacky BONTEMS
- **Faire vivre le care** / Alain KOSKAS
- **Café des aidants® : un dispositif d'accompagnement des aidants et des professionnels dans les territoires** / Isabelle COTTET GIZOLME
- **Traces de Vies : tisser des liens qui libèrent** / Jean-Louis CABRESPINES, Céline DONNET
- **Prendre soin des morts et des vivants : le cas de la coopérative funéraire de Rennes** / Carole BRUNET, Amel SLIMANI
- **Se mobiliser pour maintenir une bonne santé mentale des jeunes : un devoir générationnel** / Guy BENAMOZIG
- **Prendre soin de la terre et des personnes: le cas de l'association Halage** / Amel SLIMANI, Carole BRUNET

> [+ INFOS](#) > [TELECHARGER](#) > [CIRIEC PUBLICATIONS](#)

## Ouvrages collectifs du CIRIEC-France

### Numérique, action publique et démocratie

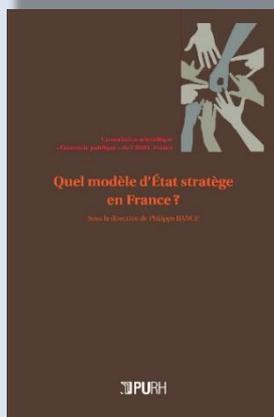


Cet ouvrage est le cinquième de la collection « Économie publique et économie sociale » des PURH paru en 2021. Il est le produit d'une recherche menée sous l'égide de la commission scientifique du CIRIEC France avec le concours de l'Institut Montparnasse et de l'association Services publics. **Philippe BANCE** professeur d'économie, vice-président du CIRIEC-France, et notre regretté président d'honneur **Jacques FOURNIER**, en ont assuré la codirection. **Olivier BONED**, délégué général de l'Institut Montparnasse et **Yannick PROST**, président de l'association Services publics, ont constitué avec eux le comité de pilotage. Les 37 auteurs sont, comme pour les ouvrages précédents de la collection, des chercheurs reconnus, des personnalités en charge de responsabilités institutionnelles et des acteurs importants de la société civile. **Numérique, action**

**publique et démocratie** est structuré par trois grands questionnements – en quoi le numérique affecte-t-il l'action publique (partie 1), l'économie publique et sociale (partie 2) et enfin la vie politique (partie 3). L'ouvrage expose au lecteur l'état des débats et constitue une manne de propositions politiques, juridiques, économiques et sociales visant à accompagner et orienter la transition numérique dans l'intérêt général.

Le livre peut être lu d'une traite ou consulté chapitre par chapitre, comme un dictionnaire incarné et vivant, irrigué par l'expertise de ses contributeurs, praticiens et théoriciens du monde numérique. Tout spectateur de la transition trouvera ici, quel que soit son mode de lecture, les moyens de sa sensibilisation aux enjeux du numérique et, peut-être, de son engagement en faveur d'une transition contribuant au bien commun.

[L'ouvrage est disponible en ligne et téléchargeable > ICI](#)



### Quel modèle d'État stratégique en France ?

Coordination éditoriale de Philippe Bance, Presses universitaires de Rouen et du Havre, Économie publique et économie sociale, 2016

Cet ouvrage est le produit d'une recherche menée de mai 2015 à janvier 2016 par la commission scientifique " Économie publique " du CIRIEC France. Cette recherche a été lancée pour développer la réflexion scientifique sur la stratégie de l'État en préparation du 31e congrès international du CIRIEC (Centre d'information et de recherche en économie publique, sociale et coopérative), organisé à Reims par sa section française du 21 au 23 septembre 2016 et dont le thème est: " Les politiques publiques face aux enjeux sociaux et démocratiques de la mondialisation. Quels projets pour l'économie publique, sociale et coopérative? " L'ouvrage combine les analyses de membres de la haute fonction publique ou d'organisations exerçant leurs missions pour l'État, réunis par Jacques

Fournier et Thierry Mignauw, et d'universitaires réunis par Philippe Bance.

[L'ouvrage est disponible en ligne et téléchargeable > ICI](#)

## Utopies vertes, utopies locales : Le rôle des imaginaires de l'ESS dans les récits de transition



**Timothée Duverger**  
Responsable de la chaire Terr'ESS à Sciences-Po Bordeaux  
Président du Conseil d'orientation du CIRIEC-France

ARTICLE EXTRAIT DE L'OUVRAGE DU CIRIEC-INTERNATIONAL



Si les utopies s'essouffent au cours d'un XXe siècle davantage marqué par les idéologies, elles font leur retour à partir des années 1970, tant à travers la philosophie de l'écologie profonde que les fictions utopiques qui renouvellent le genre littéraire. Des utopies vertes apparaissent ainsi qui entretiennent un rapport spécifique au temps comme à l'espace, dont l'action fournit les arrangements. Il existe ainsi un lien étroit entre les utopies et leurs expérimentations, au nœud duquel se trouve l'économie sociale et solidaire (ESS). Quel est dès lors le rôle des imaginaires de l'ESS dans les récits de la transition ? Cet article propose de répondre à cette question à partir du croisement de trois ouvrages qui ont un noyau commun autour du principe « *small is beautiful* » : l'essai au titre éponyme d'Ernest F. Schumacher en 1973, le roman *Ecotopia* d'Ernest Callenbach en 1975 et l'essai de Rob Hopkins *Et si... on libérait notre imagination pour créer le futur que nous voulons ?* en 2019. Cela nous conduira à préciser leurs coordonnées utopiques, à analyser le rôle des imaginaires de l'ESS dans le réencastrement de l'économie et de la technique dans la société, ainsi que leur inscription dans des stratégies de transformation reposant sur des expérimentations dont les modèles doivent être essayés.

[LIRE L'ARTICLE...](#)



## ENTRETIEN AVEC ALAIN KOSKAS

Gérontologue

Président de la FIAPA (Fédération Internationale des associations de personnes âgées)

**« Adapter les sociétés au vieillissement doit devenir une priorité indiscutable des politiques publiques et pour cela la lutte contre toutes les discriminations est essentielle. »**

- 1) **Quels ont été les objectifs de la création de la FIAPA ?** La FIAPA a vu le jour en 1980, à l'initiative de quatre pays européens — la France, l'Italie, la Belgique et l'Espagne — animés par une volonté commune : unir leurs forces pour défendre les droits et les intérêts des personnes âgées et des retraités. Très vite, cette dynamique s'est élargie à d'autres continents : l'Afrique, l'Asie, les Amériques du Nord et du Sud. Aujourd'hui, la FIAPA rassemble des membres issus de 71 pays, représentés par des associations et fédérations nationales engagées au quotidien aux côtés des aînés.
- 2) **La FIAPA met l'accent sur l'autonomie des personnes âgées. Quelle est votre position à ce sujet ?** La fédération défend une vision du vieillissement fondée sur la reconnaissance pleine et entière de la citoyenneté de chacun : c'est donc par la notion de consentement, d'initiative et de participation sans limite qu'il semble important de poser un nouveau paradigme pour les aînés, leurs aidants familiaux et professionnels et au-delà pour chacun d'entre nous. Nous proposons une contribution qui doit aiguillonner la lenteur des politiques qui pour le moment ne sont pas encore à la hauteur des défis ouverts par l'allongement de la durée de vie et des nouvelles chances proposées à toutes les générations. Notre fédération permet de recueillir et de faire la promotion au niveau mondial des bonnes pratiques pour le bien être, l'équilibre social et une unité multigénérationnelle pacifiée. La nécessité est donc urgente de reconnaître l'expérience et l'expertise de chacun, avec sa capacité à être ou à devenir apprenant au bénéfice de tous.
- 3) **Quel est le constat de la situation des personnes âgées dans le contexte mondial ?** Nous vivons une époque marquée par des évolutions multiples au niveau mondial : la révolution numérique, les bouleversements climatiques, les conséquences des pandémies, sans oublier l'inversion progressive de la pyramide des âges dans de nombreux pays. La révolution numérique continue d'avancer à grands pas, tout en offrant de nombreuses opportunités. Pour les aînés, elle représente également des défis majeurs. Nous devons continuer à nous engager à exploiter ces avancées pour améliorer la vie des plus âgés, tout en nous efforçant de protéger leur vie privée et de minimiser les risques de tous ordres liés aux nouvelles technologies : abus et emprises, isolement, etc. De même, si l'on ne prend pas en compte la nécessaire solidarité des anciens vers les plus jeunes nous courrons le risque d'une rupture intergénérationnelle injustifiable.  
Nous avons connu des températures records avec des conséquences graves. Aussi, nous devons plus que jamais intensifier nos efforts pour promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, transmettre notre expérience aux plus jeunes générations, faire aussi confiance à leurs propositions, la plupart empreintes de sagesse et de savoir et plaider en faveur des politiques visant à atténuer les effets dévastateurs du changement climatique. Les risques de déni pour les populations plus jeunes suite aux chocs traumatiques sont en effet tels que le post-trauma peut s'avérer catastrophique pour l'avenir de ces générations et de leur environnement. Bien entendu, les évolutions pandémiques s'ajoutent à ces urgences et nous rappellent à tout moment la nécessité absolue de prévoir et de traiter. Nous plaidons pour que l'éducation à la prévention doit devenir une priorité.  
Par ailleurs, l'inversion de la pyramide des âges dans de nombreux pays rajoute des problématiques nouvelles à celles précédemment décrites. Des élections majeures ont eu lieu dans plusieurs pays. Ces scrutins auront un impact important pour les politiques publiques, y compris celles liées aux conditions de vieillissement de la population.  
Le vieillissement a atteint l'agenda politique des pays. Nous devons partout et dans chaque continent continuer à faire entendre notre voix et plaider avec force et vigueur en faveur des politiques inclusives qui reconnaissent et répondent aux attentes et envie des personnes âgées et pas seulement à leurs besoins identifiés.

Adapter les sociétés au vieillissement n'est plus un choix : c'est une nécessité indiscutable des politiques publiques et pour cela la lutte contre toutes les discriminations est essentielle. En effet il s'agit bien là de promouvoir ensemble et de renforcer voire d'imposer la citoyenneté des aînés au sein de tous les protocoles et de tous les processus de décision, ceux qui les concernent directement certes, mais aussi au sein de tous les débats sociétaux qui traversent les pays, nos peuples, de façon intergénérationnelle et multi générationnelle. Les risques de déséquilibre populationnel peuvent générer une accélération de l'âgisme par la tension entre les différentes classes d'âge.

### **Quel est le mode d'action de la FIAPA ?**

Les fondateurs de la FIAPA et ceux qui leur ont succédé ont entrepris les démarches nécessaires pour doter la fédération des agréments et des statuts nécessaires à des interventions au sein des instances nationales et internationales : à l'ONU, à l'UNESCO, au Conseil de l'Europe... Du plaidoyer au recours, de la sensibilisation à la formation, la fédération utilise tous les outils nécessaires pour porter la voix des aînés, autonomes comme vulnérables. Un de ses leviers d'action essentiels réside dans son Conseil scientifique international, composé d'experts issus de diverses disciplines : médecine, droit, sociologie, économie... Ce conseil éclaire les réflexions de la FIAPA dans des sujets importants tels que la longévité : un défi à la science et à la société, les seniors et nouvelles technologies, les politiques publiques, les maltraitements, etc.

La FIAPA agit en étroite collaboration avec ses représentants à travers le monde, ce qui garantit une prise en compte des réalités locales tout en assurant une cohérence globale de ses actions. Par exemple, au niveau européen, notre statut participatif auprès de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe nous amène à présenter nos revendications et nos propositions, parfois aussi nos oppositions. L'Europe comme le monde doivent s'interroger sur la promotion multi générationnelle du regard porté et du vocabulaire utilisé afin d'éviter le mal vieillir par l'utilisation de propos stigmatisants et malveillants qui prive l'espace social des opportunités de vivre ensemble.

Par ailleurs, la FIAPA est habilitée par le Comité européen des droits sociaux pour faire appliquer la charte sociale européenne, outil très important pour les droits des personnes âgées. La FIAPA participe à la révision de la charte sociale européenne pour mieux intégrer les besoins de citoyenneté des plus âgés et une démarche contraignante. Ainsi la FIAPA a porté devant les instances européennes une réclamation collective relative à la disposition française fixant un âge limite à 71 ans aux candidats à une élection au sein des conseils de l'Ordre des professions de santé et fait valoir que cette décision était contraire aux dispositions susmentionnées de la Charte.

La pratique de la FIAPA consiste aussi en l'organisation de formations et de manifestations dédiées aux professionnels comme aux administrateurs de différentes associations et fédérations. Pour exemple et en s'appuyant sur ses recherches elle traite aussi aujourd'hui des spécificités nouvelles de la préretraite et de la retraite. Pour exemple aussi elle diffuse régulièrement des formations et accompagnements sur la gestion des conséquences traumatiques.

### **La FIAPA défend les personnes âgées contre toutes les maltraitements. Y a-t-il consentement à l'entrée en institution ? Qu'en est-il de l'âgisme ?**

La FIAPA souligne l'importance du respect du consentement avéré des plus âgés dans tous les actes de la vie et particulièrement lors d'une entrée en institution dont ils deviendront les habitants avec toutes les prérogatives liées à toute les logiques domiciliaires. Elle insiste sur le fait que l'âge ne doit pas être un facteur limitant les droits fondamentaux, y compris le droit à la liberté de choix. Dans ses chartes de recommandations, la FIAPA met en avant la nécessité de garantir aux aînés le droit de vivre dans la dignité, le respect, la sécurité, la pleine citoyenneté et d'avoir accès aux services nécessaires et choisis, que ce soit à domicile ou en institution.

La FIAPA lutte activement contre l'âgisme, défini comme une discrimination fondée sur l'âge, qui peut conduire à l'exclusion sociale, à la négligence et aux maltraitements des personnes avancées en âge. Elle considère qu'un regard négatif porté sur les aînés est un des principaux facteurs de leur exclusion sociale. Dans son manifeste de 2017, la FIAPA demande un traitement égal des droits des personnes âgées, en particulier des femmes âgées, souvent davantage touchées par l'âgisme, le sexisme et d'autres pratiques discriminatoires.

Parmi les fléaux dénoncés par la FIAPA, **l'âgisme** occupe une place centrale. Elle dénonce un mécanisme souvent fondé sur des préjugés selon lesquels les personnes âgées seraient « moins utiles » ou des « miroirs malveillants », induit des formes de relégation ou d'invisibilités sociales. Il alimente une culture de l'exclusion, que la fédération combat de façon constante. La participation au Haut conseil de la famille de l'enfance et de l'âge en France a permis de promouvoir et d'animer une commission sur la terminologie. Les travaux du conseil de l'âge portent en 2025 sur l'élaboration d'un lexique de l'âgisme.

Enfin, la Fédération alerte également sur les formes spécifiques de maltraitance, comme les abus financiers en partenariat avec la Miviludes, ou les violences sexuelles, encore taboues. Trois rapports officiels ont souligné la réalité de ces dérives, et la FIAPA appelle les familles, les professionnels, les institutions et les pouvoirs publics à une vigilance accrue car le silence et le déni sont presque toujours présents.

## Quels sont les dossiers importants traités dans vos représentations internationales ?

La FIAPA est active sur de nombreux fronts à l'échelle mondiale et européenne, en lien étroit avec des organismes internationaux tels que l'ONU, l'OMS, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe. Voici les principaux dossiers dans lesquels elle est engagée :

La FIAPA participe depuis de longues années au projet visant à établir une **Convention internationale des droits des personnes âgées**. Elle a présenté ce projet aux Nations Unies, notamment lors de la 51<sup>e</sup> session de la Commission du développement social en février 2013 à New York. L'objectif est de promouvoir la reconnaissance des droits des personnes âgées au niveau international. Dans ces travaux visant à créer et promouvoir un socle jurisprudentiel aux travaux en cours, la fédération s'appuie entre autres sur la convention interaméricaine de la protection de droits des personnes âgées de l'OEA de 2015, première région du monde à disposer d'un tel instrument et sur le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des personnes âgées adopté le 31 janvier 2016.

Un dossier fondamental et qui tient à cœur de façon permanente la Fédération et tous ses membres c'est **la lutte et la prévention des maltraitances**. En France, elle a lancé une Commission maltraitance financière, pluridisciplinaire, en 2016, qui, à partir d'un état des lieux, a permis une évaluation des lois et dispositifs et la définition d'un plan d'action sur : la maltraitance institutionnelle, l'aide aux victimes et justice restaurative, les déserts ruraux... En complément, elle a créé, en 2017, un laboratoire de travail et d'expérimentation sur les maltraitances. Il a permis d'expérimenter, sur un territoire donné, les recommandations des rapports, dont ceux de la Commission maltraitance financière. Puis, à partir des enseignements des expérimentations, la FIAPA organise leur essaimage sur d'autres territoires. L'essaimage des bonnes pratiques est facilité dans les pays membres par des actions et campagnes de communication. Ainsi, sur la question de la maltraitance, une campagne de spots télévisés de sensibilisation a été réalisée en 2018. Ces spots, qui permettent d'entamer le dialogue sur chaque type de maltraitance sont, à présent, largement utilisés dans les formations, groupes de parole et conférences animés par la FIAPA et ses partenaires. En 2020, la campagne a continué pour une diffusion large.

Au niveau international ce combat est porté par tous les adhérents, le 15 juin lors de la journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées et par le siège dans les instances onusiennes et au Conseil de l'Europe.

La Fédération accorde une attention particulière à **la protection juridique des aînés vulnérables et à la défense des droits fondamentaux des personnes âgées**. Dans ce cadre, plusieurs initiatives ont été menées sur la scène internationale. Parmi les textes portés par la FIAPA, on peut citer la Charte universelle de la protection juridique des aînés vulnérables, adoptée à Rome en 2011 et le manifeste « L'Appel de La Havane » (2017), qui expose les droits des aînés dans le monde. Ces documents constituent des références dans la promotion d'une approche internationale des droits des personnes âgées.

La FIAPA intervient également devant les institutions européennes. Elle a notamment déposé plusieurs réclamations collectives auprès du Comité européen des Droits sociaux, visant la France pour des violations alléguées de la Charte sociale européenne. Ces actions portent, entre autres, sur des manquements en matière de protection sociale, de non-discrimination liée à l'âge et de protection juridique des majeurs vulnérables.

Par exemple :

- La réclamation n°145/2017 dénonce l'insuffisance de la répression de l'abus de faiblesse à l'égard des personnes âgées ;
- La réclamation n°205/2022 met en cause l'inapplication de la législation française relative à la protection juridique des majeurs.

Enfin, en France, la FIAPA est membre du comité d'entente "personnes âgées" auprès de la Défenseure des droits, ce qui lui permet de faire entendre la voix des seniors au niveau national.

La FIAPA a initié en 2018 un département « Urgences gérontologiques » engagé activement dans la **protection des personnes âgées en situation de crises majeures, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles et technologiques, pandémies ou de faits de guerre**. Consciente de la vulnérabilité accrue des aînés face à ces événements, la Fédération anime une réflexion internationale visant à améliorer les dispositifs de soutien qui leur sont destinés.

**À travers tous ses engagements relayés, enrichis et adaptés à la culture des différents pays membres, la FIAPA affirme son rôle de vigie universelle, de lien actif, de porte-parole et de force de proposition pour que les droits des personnes âgées soient non seulement reconnus, mais aussi pleinement appliqués à tous les niveaux de la gouvernance mondiale.**

Propos recueillis par Jean-Yves LE GALL

### Sur le risque de crise de liquidité de la Sécu



#### Daniel LENOIR

Inspecteur Général des Affaires Sociales honoraire  
Membre du Conseil scientifique de la MSA

Publié le 27 mai 2025 dans son blogue : [daniel-lenoir.fr](https://daniel-lenoir.fr)

Lu dans le Monde : La Sécurité sociale menacée d'une « crise de liquidité », selon un rapport de la Cour des comptes. Diable « une crise de liquidité » : si on confond parfois la carte Vitale avec une carte bancaire, la Sécu n'est pourtant pas un établissement financier.

En fait quand on lit la livraison 2025 du [rapport annuel de la Cour sur la Sécu](#) on comprend que cette soi-disant « crise de liquidité » résulte en fait d'une sorte de jeu de mistigri sur la dette sociale. Résumons : dans un moment de panique les déficits de la Sécu liés à la crise Covid ont été transférés sur la Cades dont la date d'extinction a été reportée de 2024 à 2033 (rappelons que cet amortissement est mis en place grâce à la CRDS, contribution de remboursement de la dette sociale, sorte de CSG additionnelle de 0,5%). Au passage on voit la différence de nature entre la dette de la Sécurité sociale et la dette de l'Etat qui est simplement refinancée mais sans obligation d'être amortie. Le transfert des déficits actuels et futurs sur la Cades nécessiterait soit une loi organique pour allonger la durée d'amortissement, soit une augmentation de la CRDS difficile à envisager par un exécutif allergique à l'augmentation des prélèvements obligatoires.

Résultat c'est aujourd'hui l'Acos (Agence centrale des organismes de sécurité sociale, la caisse nationale des Urssaf) qui porte le déficit des branches, c'est à dire principalement de l'assurance maladie. Or l'Acos, dont ce n'est pas la vocation de porter de la dette, ne peut emprunter au-delà de deux ans et elle risque de se trouver limitée dans sa capacité d'emprunt par « la taille du marché des capitaux à court terme » pour absorber un montant qui atteindrait 100 Mds € en 2028. C'est cela que la Cour appelle une crise de liquidité, qui avait déjà motivé la décision de transfert à la Cades en avril 2020, crise de liquidité qui pourrait intervenir selon elle en 2027.

Pour la juridiction comptable, cette situation résulte du fait que les comptes sociaux sont « hors de contrôle ». Principal responsable : l'Ondam qui, même hors Covid, fait l'objet d'un dépassement systématique depuis 2020 (auquel il faut ajouter le déficit des hôpitaux résultant de leur sous-financement par l'assurance maladie). Dépassement qui devrait se prolonger dans les prochaines années selon la Cour, qui souhaite que des mesures d'économies plus fortes soient appliquées.

On est atterré par la recommandation toute marquée par la novlangue de l'assurance maladie qui en résulte : « *un programme pluriannuel de mesures de maîtrise sur la progression des dépenses de l'Ondam en développant la prévention en santé, en réorganisant l'offre de soins des établissements de santé et des établissements et services médico-sociaux et en recherchant un partage des efforts entre les acteurs du système de santé* ».

*Quand le sage montre la lune, l'imbécile regarde le doigt.* Ce jeu de mistigri et cette recherche d'économies à tout prix recouvre en fait une réalité économique sous-jacente que la Cour se refuse à voir : on ne peut ramener, au moins dans la période actuelle, le rythme de croissance de l'Ondam à celui du PIB comme l'ont fait avec l'effet catastrophique que l'on sait, entre 2008 et 2019, les exécutifs successifs et comme ils cherchent désespérément à le faire à nouveau depuis la fin de la crise du Covid ; et ce d'autant moins que la recherche d'économies futures nécessite des investissements en santé qui sont également financés sur la même enveloppe. Sauf cette part qui pourrait être financée par de la dette, il faudra donc se résoudre à augmenter, modérément (car il ne faut pas abandonner l'objectif de maîtrise de la dépense), mais régulièrement les ressources et donc les prélèvements affectés à l'assurance maladie : une hausse régulière de la CSG pour financer un système de santé auquel les français sont attachés mais voient bien qu'il est en crise serait plus facile à expliquer que l'augmentation beaucoup plus importante des cotisations aux complémentaires ou une augmentation de la CRDS. Mais il faut pour cela, leur dire la vérité et sortir du dogme du « ras le bol fiscal » partagé par l'actuel président de la Cour des comptes et par le « bloc central ».

## **VOIR AUSSI L'ARTICLE DU SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE DES CADRES DES ORGANISMES SOCIAUX :**

**[Sécurité sociale - "Crise de liquidité" - une manoeuvre comptable qui masque un mauvais choix politique • SNFOCOS](#)**

\*\*\*\*\*

## Marché :1 – Démocratie sociale : 0



**Jean-Philippe MILSESY**

Secrétaire général de l'Institut Polanyi  
membre du Conseil d'orientation du CIRIEC-France

La victoire d'Alan dans le marché PSC ouvert au Ministère de l'économie, des finances, de la souveraineté industrielle et numérique — dont le périmètre comprend le ministère délégué en charge, accessoirement, de l'économie sociale et solidaire— participe de la dégradation de la démocratie sociale que j'aborde si souvent dans ces chroniques.

J'essayerai ici de reprendre les divers éléments de cette dégradation.

L'accord PSC tout d'abord.

Tout comme l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de juin 2013 généralisant la complémentaire-santé pour les salariés, en février 2021, l'accord PSC, pour « protection sociale complémentaire » des fonctionnaires, a été loué par les syndicats signataires : l'État, à l'instar des employeurs privés pour l'ANI, ne prenait-il pas en charge une partie de la complémentaire-santé de ses agents ? Au-delà de leurs acquis positifs, PSC, comme l'ANI, étaient en fait des moments nouveaux de la marchandisation de la protection sociale qui avait pourtant connu bien des actes fondateurs, notamment avec la loi Evin de 1989 et avec la transposition des directives « assurances » européennes dans le droit français.

Comme pour l'ANI, les syndicats de fonctionnaires entraient dans un processus où les appels d'offre pour des contrats collectifs se substituaient à l'engagement volontaire des femmes et des hommes au sein de leurs mutuelles. On entrait dans un système de mise en concurrence par marchés ouverts. S'agissant des mutuelles, la concurrence —comme l'a montré pour les associations le rapport du Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA) d'octobre 2021— produit des effets délétères à l'égard des structures et nocifs pour leurs adhérents et publics.

Pour répondre aux appels d'offre, dans les conditions de PSC, les mutuelles historiquement présentes dans leurs champs respectifs ont, le plus souvent, modifié leurs offres, recherché et passé des alliances, renoncé à des dispositions sociales — à l'instar des mesures de solidarité intergénérationnelle — autant de bouleversements de leurs fondamentaux : il fallait gagner la conviction des instances d'attribution et non gagner la confiance des adhérents.

Pour l'ANI de 2013, les conséquences se sont vite fait sentir. La part des assurances privées a cru, tandis que certaines mutuelles s'étant lancées dans un dumping concurrentiel — en offrant un panier minimal— voyaient leurs comptes se dégrader. Plus en profondeur, le lien à l'adhérent par un contrat de collectif avec sa mutuelle est dégradé par rapport à une adhésion individuelle.

La démocratie mutualiste n'y trouve pas son compte et l'assurantialisation des structures s'accroît.

Pour la PSC dont le processus d'attribution se poursuit, il est trop tôt pour établir de tels constats ; cependant l'irruption d'Alan et la défaite de la MGEFI au MINEFI appellent quelques commentaires.

Qu'est-ce qu'ALAN ?

Une structure purement financière, tout à fait en phase avec la « start-up nation » chère au président de la République, mais dont les effets sur l'économie française tardent à apparaître. Elle s'inscrit délibérément dans la marchandisation, évoquée ci-dessus. Une équipe, se revendiquant techniquement avancée, s'est trouvée abondée par des flux financiers internationaux, fonds de pensions et capital-riskers (ou –queurs pour essayer de donner un petit air français à la démarche) et des partenaires nationaux non revendiqués. En face de ces abondements, depuis sa création en 2016, la start-up accumule les pertes (54M€ en 2024 soit 11% de son CA) ; dans ces conditions on peut s'étonner qu'un marché aussi considérable que la PSC de Bercy (134.000 actifs et 84.000 ayants-droits, sans compter les 120.000 retraités et leurs ayants-droits) soit attribuée à une société qui apparaît assez fragile et relativement incertaine au regard des grandes mutuelles de fonctionnaires. On peine à suivre les arguments sans réserve du Ministère !

Et la démocratie sociale dans tout ça ?

La marchandisation des mutuelles — comme celle des associations et d'autres structures de l'ESS — assure leur « prestatiation » au détriment de leurs dimensions solidaires et démocratiques. Les engagements citoyens qui les portent cèdent le pas à une mise en concurrence dont on a pu voir les effets dans des secteurs aussi sensibles que l'accueil des seniors ou de la petite enfance, où des sociétés financières ont privilégié le profit à toute autre « raison d'être ».

Aujourd'hui les syndicats de fonctionnaires des Finances sont vent debout face à l'attribution du marché à Alan, dont ils font une juste analyse et une juste dénonciation. Mais n'étaient-ils pas signataires de l'accord PSC ? N'ont-ils pas été obsédés par un avantage financier au détriment de pertes essentielles ? Les mutuelles de fonctionnaires ont été, pour l'essentiel, fondées sinon par des syndicats, du moins par des syndiqués. C'est dans un rapport de force syndical qu'elles ont obtenu avec la loi Morice le RO, le régime obligatoire de sécurité sociale. Près de quatre-vingts ans plus tard, les syndicats ont voulu ignorer les conséquences de l'accord PSC pour les mutuelles, au plus grand profit des compagnies privées. La démocratie sociale, cet acquis des acteurs sociaux, veut la cohérence des démarches et la défiance à l'égard de la domination de l'économie et du marché. Comme avec l'ANI, les syndicats ouvriers ont résolument négligé cette cohérence pour suivre l'esprit du temps, c'est à dire la doxa libérale du marché et de la concurrence. Voilà en quoi la victoire d'Alan, au-delà des incertitudes qu'elle porte, est une défaite pour la démocratie sociale.

\*\*\*\*\*

## Création de la Bibliothèque de l'ESS



La Bibliothèque de l'économie sociale et solidaire (BESS) est une création conjointe du **Cédias-Musée social** et du **Crédit Coopératif**. Elle constitue le premier centre de ressources documentaires (livres, périodiques et archives) entièrement dédié à l'ESS en France.

[DECOUVRIR](#)



## PUISSANCE PUBLIQUE. CONSTRUISONS UN PROJET POUR LE XXIE SIÈCLE

Émilie Agnoux



[EN SAVOIR PLUS...](#)



## Matthias SAVIGNAC

Président du groupe MGEN

Peut-on présider une entreprise de 10 000 salariés et 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires sans renier ses valeurs ? Oui, selon Matthias Savignac. À ses yeux, il est urgent de réconcilier performance économique et performance sociale.

Paru chez



[EN SAVOIR PLUS](#)

**VOIR AUSSI L'INTERVIEW SUR BFMTV**

[https://www.bfmtv.com/economie/les-neo-assureurs-bousculent-les-mutuelles\\_VN-202505280761.html#](https://www.bfmtv.com/economie/les-neo-assureurs-bousculent-les-mutuelles_VN-202505280761.html#)



## La gouvernance des entreprises associatives - Administration et fonctionnement

**Colas AMBLARD**  
Avocat  
Président de l'ISBL

Face à la baisse des financements publics, les associations doivent adopter des comportements nouveaux ! Pour cela, il appartient aux dirigeants associatifs de considérer leur structure comme une véritable entreprise à but non lucratif mais également un outil politique au service du changement. Dès lors, nombreuses sont les autres ressources disponibles :

- prestations économiques d'utilité sociale (règle des "4P") sans limitation de chiffre d'affaires
- prestations lucratives accessoires dans la limite de la franchise commerciale (80 011 € pour 2025)
- produits des manifestations exceptionnelles sans limitation de chiffre d'affaires
- mécénat pour le financement des activités d'intérêt général

Bien articulées, les ressources publiques et privées sont cumulables et n'entraînent pas l'assujettissement des associations aux impôts commerciaux.



## « Mon ESS à l'École » 2025-2026 : inscriptions ouvertes !

A l'occasion de l'ouverture de la 10<sup>ème</sup> édition de « Mon ESS à l'École », L'ESPER a publié le 27 mai 2025 le communiqué suivant à l'intention du monde enseignant :

**Communiqué, le 27 mai 2025**

***« S'inscrire à la 10<sup>ème</sup> édition de « Mon ESS à l'École », c'est participer à l'émancipation des élèves auxquels vous vous adressez. Pourquoi ? Parce qu'ils vont apprendre collectivement et « en faisant » ! Parce qu'ils vont éprouver du plaisir à élaborer des projets plus justes, plus durables et plus solidaires ! Et enfin parce que pour mettre en œuvre ces projets d'économie sociale et solidaire (ESS), ils vont s'affranchir de leurs croyances, de leurs grilles d'analyse pour développer leur esprit critique, apprendre à décider et agir ensemble. Un horizon pour tordre le cou à l'entre soi et construire ensemble, acteurs et actrices de l'ESS, équipes éducatives et élèves, une société basée sur l'entraide, la coopération, etc. Autrement dit, une société basée sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire. »***

**Sylvie Emsellem, Déléguée nationale de L'ESPER**

**[POUR EN SAVOIR PLUS...](#)**

16 juin 2025



Colloque « Bien vieillir en France : mythe ou réalité ? »

[S'inscrire](#)

27-29 octobre 2025



10<sup>ème</sup> Conférence internationale de recherche en économie sociale

[EN SAVOIR PLUS](#)

29-31 octobre 2025



Le **Forum mondial de l'Économie Sociale et Solidaire** est devenu un événement majeur à l'échelle internationale. Son organisation est confiée tous les deux ans à une ville hôte par le GSEF. En 2025, après Séoul, Montréal, Bilbao, Mexico et Dakar, c'est la ville française de **Bordeaux** qui accueillera cette 7<sup>ème</sup> édition du Forum, du 29 au 31 octobre.

> **Pour en savoir plus et s'inscrire** : [Forum mondial de l'économie sociale et solidaire Bordeaux 29 30 31 Octobre 2025 \(bordeauxgsef2025.org\)](https://bordeauxgsef2025.org)

**28-29 novembre 2025**



**La 10<sup>ème</sup> édition des Journées de l'Economie Autrement organisée par *Alternatives Economiques* se tiendra les vendredi et samedi 28 et 29 novembre 2025**

**A Dijon**

**Le CIRIEC-France organisera une session sur le thème de la protection de l'enfance**

**PLUS D'INFORMATIONS A VENIR**

**7-8 octobre 2026**



**Les congrès internationaux du CIRIEC rassemblent des responsables politiques, économiques et sociaux, dirigeants d'entreprises et d'organisations, représentants du monde de la recherche. Le premier congrès a eu lieu en 1953 à Genève, et depuis il est organisé tous les deux ans dans un pays des sections nationales du CIRIEC**

**[Historique des congrès](#)**

**Le 35<sup>ème</sup> Congrès international du CIRIEC se tiendra à Montréal au Canada**

**INFORMATIONS A VENIR**

# CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,  
issue de la revue *Les Annales de la régie directe*  
créée par le professeur Edgard MILHAUD, il y a plus d'un siècle.

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie collective d'intérêt général :  
économie publique et économie sociale et solidaire.

Ses travaux se réalisent  
à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux...  
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations  
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt collectif, de non lucrativité et de démocratie économique.

Le CIRIEC est constitué de sections nationales et de membres associés (laboratoires, universités,...)  
La section française, créée en 1950 par Léon JOUHAUX, prix Nobel de la paix,  
est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales.  
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire,  
organismes à gestion paritaire et syndicats.

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres.  
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles.

Le CIRIEC-France est présidé par Alain ARNAUD.

## CIRIEC-France

7 passage Tenaille – 75014 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : [administration@ciriec-france.org](mailto:administration@ciriec-france.org)

[www.ciriec-france.fr](http://www.ciriec-france.fr)



## INFORMATIONS-ADHESIONS

[administration@ciriec-france.org](mailto:administration@ciriec-france.org)

\*\*\*

# la Lettre du CIRIEC-France

Directeur légal de la publication : Alain ARNAUD - Directeur de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez  
contribuer à la *Lettre du CIRIEC-France*



[marcel.caballero@club-internet.fr](mailto:marcel.caballero@club-internet.fr)